



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Préalable à la suppression du passage à niveau n° 30 pour piétons
situé sur le territoire de la commune de BAULNE**

du Mardi 1er décembre (9h30) au jeudi 17 décembre 2020 (16h)

(arrêté n°2020.PREF/DCPPAT/BUPPE/270 du 5/11/2020)

Projet : suppression du passage à niveau public pour piétons sur la ligne ferroviaire reliant Villeneuve-saint-George à Montargis, au point kilométrique 57 +422 à Baulne

Consultation du dossier :

Commune	Horaires d'ouverture au public
BAULNE Hôtel de ville 102 route de Corbeil 91590 Baulne	- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h30 à 11h45 – 14h à 16h - samedi : 9h30 à 11h45

Ces horaires sont susceptibles d'être adaptés pour tenir compte des mesures sanitaires liées au Covid 19

Le dossier sera également consultable sur les sites internet des services de l'Etat en Essonne, www.essonne.gouv.fr (rubrique publications ~ enquêtes publiques ~ aménagement et urbanisme ~ aménagement) ;

Demande d'informations sur le projet :

SNCF RESEAU – M. CROISET, assistant passage à niveau, tél. : 01 64 83 41 11

Permanences du commissaire enquêteur (M. Nicolas POLINI, commissaire général de division en retraite) :

Mardi 1 ^{er} décembre	9h30 à 11h45
Samedi 12 décembre	9h30 à 11h45
Jeudi 17 décembre	9h30 à 11h45

Observations et propositions du public pendant l'enquête :

- sur le registre d'enquête en mairie,
- reçues par écrit ou oral par le commissaire-enquêteur lors des permanences,
- adressées par correspondance en mairie, à l'attention du commissaire-enquêteur.
- Transmises par courrier électronique : pref-baulne-passageaniveau@essonne.gouv.fr

Résultats : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Essonne, en mairie de Baulne ou à la préfecture.